

Création du service : **2010**
Territoire : **Paris**
30 places
35 salariés
Directeur :
Olivier Géret

Composition de l'équipe

- Directeur
- Psychologues
- Médecin psychiatre
- Psychomotricienne
- Chef de service
- Orthophoniste
- Educateurs de jeunes enfants
- Educateurs spécialisés
- Moniteurs éducateurs
- Secrétaire
- Agent de service
- Ouvrier d'entretien

Plan d'accès

Tramway : T3a - station Montempoivre

Métro : Michel Bizot - ligne 8
Bel-Air - ligne 6
Picpus - ligne 6

IME CAP Autisme

73 bis boulevard Sault
75012 Paris
Tél : 01 53 02 48 10

Mail : secretariat.capautisme@afg-autisme.fr



© photo JP Pouteau

Le Centre d'Accompagnement Précoce (CAP) Autisme est un Institut Médico-Éducatif qui accueille des enfants de 2 à 12 ans présentant des troubles envahissants du développement (TED) et domiciliés à Paris. Il propose un accompagnement fondé sur les principes des méthodes d'éducation structurées (ABA, TEACCH) et des systèmes d'aide à la communication (PECS, Makaton).

Les principales modalités d'intervention

CAP Autisme accompagne les enfants 210 jours par an. Les professionnels assurent un accompagnement à l'école ou à la crèche, articulé à des prises en charges à domicile et au centre du lundi au vendredi. La durée d'accompagnement peut atteindre 32 heures. Elle est établie en fonction des besoins de l'enfant.

Modalités d'admission

La décision d'admission requiert un diagnostic de troubles du spectre autistique établi par un centre de diagnostic conformément aux recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Pour être accueilli, l'enfant doit faire l'objet d'un avis d'orientation de la MDPH de Paris et d'une demande d'admission formulée par ses parents.

L'admission est prononcée, sous réserve de place disponible, par le directeur, sur proposition de la commission d'admission composée du médecin, des psychologues et du chef de service.



Le projet d'établissement

L'IME CAP Autisme comporte plusieurs spécificités:

- *Une prise en charge précoce*

L'IME propose aux parents et à l'enfant dès son plus jeune âge des méthodes structurantes de communication afin d'éviter le « sur-handicap » et la manifestation de troubles du comportement.

- *Un accompagnement individualisé*

L'enfant autiste a besoin d'un accompagnement individualisé pour faire les apprentissages afin d'entrer en relation avec les autres. Il bénéficie ensuite de l'apport d'un groupe et de l'observation des autres.

- *L'utilisation de méthodes éducatives adaptées*

L'équipe pluridisciplinaire s'appuie sur l'éducation structurée qui développe les acquisitions scolaires et sociales. Elle s'adapte à la situation de l'enfant : son développement, ses besoins, ses capacités.

- *Une collaboration active avec les familles*

Le travail se déroule en liaison étroite avec les parents, afin de créer des outils de communication cohérents pour l'enfant. La famille est le premier éducateur de l'enfant. Ses décisions, ses habitudes de vies sont pleinement intégrées à l'accompagnement proposé par les professionnels.

- *Une collaboration régulière dans l'environnement*

La généralisation des apprentissages réalisés par l'enfant nécessite un travail de collaboration avec les différents lieux de vie de l'enfant (crèche, école, centre de loisir, club sportif, etc)

Pour répondre au mieux à sa prise en charge spécifique, l'IME CAP Autisme met en place un **projet éducatif et thérapeutique individualisé**. Établi par les professionnels et la famille, il formalise l'accompagnement de l'enfant. Il est redéfini et actualisé lors de rencontres trimestrielles et d'un bilan annuel. Les professionnels accompagnants interviennent en fonction du projet individuel de chaque enfant dans les différents lieux (dans les locaux du service, au domicile, dans les lieux d'intégration..).

Ce dispositif innovant explique la dimension expérimentale du service, qui fera l'objet d'une évaluation sur la base d'un cahier des charges national au bout de 5 ans.

Les différentes situations d'intervention :

- En prise en charge individuelle au service ou à l'extérieur
- En petits groupes au service ou à l'extérieur
- A domicile auprès de l'enfant et/ou en guidance parentale
- En situation d'intégration avec d'autres enfants (crèche, école, centre de loisirs...)